



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire, Paola Hawa
Mme la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

M. le directeur général, Martin Bonhomme.

M. le trésorier, Michael Finnerty.

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

M. Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

05-116-21	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'ouvrir la séance ordinaire du 10 mai 2021. Il est 18 h 38.

Adoptée à l'unanimité.

05-117-21	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 05-116-21 Ouverture de la séance
- 05-117-21 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

- 05-118-21 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

- 05-119-21 Autorisation d'occupation du domaine public Marché Sainte-Anne
- 05-120-21 Autorisation de signature afin de présenter les spectacles de la programmation estivale, été 2021 « Mercredis spectacles de la promenade »

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 6.3. Autres sujets

7. Services techniques

- 7.1. Conclusion de contrats
 - 05-121-21 Adjudication de contrat – Travaux de fourniture et pose de béton bitumineux 2021
 - 05-122-21 Adjudication de contrat – Fourniture de service de coupe de gazon dans le quartier nord 2021
 - 05-123-21 Renouvellement - Services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public – A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc.
 - 05-124-21 Octroi de contrat – Pulvérisation et resurfaçage de la rue Cypihot entre les rues Aumais et Leslie-Dowker
 - 05-125-21 Octroi de contrat – Plans et devis et surveillance Génératrice Centre Harpell
- 7.2. Autorisation de dépenses
 - 05-126-21 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des ordures ménagères

05-127-21 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières organiques

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

7.5. Autres sujets

05-128-21 Célébrons la semaine nationale des Travaux publics du 16 au 22 mai 2021

8. Environnement

05-129-21 Demande d'autorisation environnementale et/ou d'interprétation réglementaire liée aux travaux de stabilisation des sols et de protection des berges Parc Godin

05-130-21 Demande d'autorisation environnementale et/ou d'interprétation réglementaire liée aux travaux de réfection des murs de soutènement du Parc Kelso et réfection de la promenade le long du canal

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. Dons / promotions / aides financières

05-131-21 Aide financière aux organismes à but non lucratif – promotions / aide financière

10.2. Autres sujets

05-132-21 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

05-133-21 Entérinement des décisions prises depuis le 13 avril 2021 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire

05-134-21 Modification de l'heure de la séance du 14 juin 2021

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

05-135-21 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 770-6 modifiant le règlement numéro 770 afin d'y ajouter certaines dispositions relatives à la sécurité

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

05-136-21 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

Nous avons reçu deux questions de 1 citoyen qui ont été lues entre 18 h 38 et 18 h 42. Les citoyens peuvent prendre connaissance des réponses via l'enregistrement audiovisuel de la séance, disponible dans les jours qui suivent la présente séance, sur le site internet de la Ville.

Veillez noter que dus à des problèmes techniques de courriel, il est possible que des questions n'aient pas été reçues par le greffe. Si c'est le cas, ces questions seront soumises à la séance du 14 juin 2021.

Les principales questions ou commentaires formulés par courriel se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue Rue Aumais	<p>À la réunion du mois de mars, vous avez indiqué que vous avez eu la confirmation d'une entente avec l'agglomération pour le remboursement des frais de construction en tant que maître d'œuvre pour la piste cyclable sous la ligne hydro qui est prévu selon vos écrits de 2M.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allez-vous, dans un geste de transparence, publier cette entente signée par l'agglomération ? - Quand allez-vous, publier la réforme du plan d'urbanisme ?
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

05-118-21	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE le greffier adjoint a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021;

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffier adjoint de la ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

05-119-21	Autorisation d'occupation du domaine public Marché Sainte-Anne
------------------	---

ATTENDU QUE le Marché d'été se tient les samedis de 9 h à 14 h du mois de mai au mois d'octobre dans le Parc du stationnement de la rue Lalonde ;

ATTENDU QUE la Ville autorise et encourage les activités du Marché qui se tiennent sur le domaine public ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite que le déroulement des activités du Marché s'effectue en harmonie avec les activités des propriétaires fonciers avoisinants ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la tenue du Marché Sainte-Anne à partir du 8 mai 2021 jusqu'au mois d'octobre 2021 dans le Parc du stationnement de la rue Lalonde sous réserve des conditions suivantes :

- Le respect des consignes sanitaires recommandées par le gouvernement du Québec et/ou la Santé publique du Québec;
- Le maintien d'un accès sécuritaire au stationnement et à l'allée pour livraison du restaurant Basile;
- Que le marché demeure membre de la Société de développement commerciale (SDC) de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- Le paiement des frais soit acquitté pour l'occupation du domaine public, conformément à la réglementation en vigueur;
- Fournir à la ville une preuve d'assurance en responsabilité civile de 5 M\$

Adoptée à l'unanimité.

05-120-21 Autorisation de signature afin de présenter les spectacles de la programmation estivale, été 2021 « Mercredis spectacles de la promenade»

ATTENDU la programmation estivale des « Mercredis spectacles de la promenade » ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la vie communautaire à l'effet d'approuver cette programmation ;

ATTENDU QUE le service des loisirs doit préparer une programmation tentative pour l'été 2021, sous réserve des orientations gouvernementales et des recommandations de la santé publique en ce qui concerne les mesures sanitaires dues à la COVID 19.;

ATTENDUE QUE cet événement se tiendra uniquement dans le respect des mesures sanitaires et l'autorisation des autorités gouvernementales

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser la directrice du service des loisirs et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville le contrat avec les *Productions Douglas W. Miller* pour les prestations artistiques qui seront présentées dans le cadre des « Mercredis spectacles de la promenade » pour l'été 2021

D'autoriser une dépense totale maximale de 26 000\$ taxes incluses (selon le nombre de spectacles présentés), à même le poste budgétaire 02-701-10-996 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. CONCLUSION DE CONTRATS

05-121-21	Adjudication de contrat – Travaux de fourniture et pose de béton bitumineux 2021
------------------	---

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 15 avril 2021;

ATTENDU la recommandation du Chef de division-Travaux Publics à l'effet d'octroyer le contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2021 au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'octroyer le contrat à la compagnie *Les Pavages La Cité B.M. Inc.* pour la fourniture et la pose de béton bitumineux nécessaire à l'entretien du réseau routier pour la période du 11 mai 2021 au 6 mai 2022 inclusivement, plus deux années d'option soit du 10 mai 2022 au 5 mai 2023 et du 9 mai 2023 au 3 mai 2024.

D'autoriser la dépense de 69 272,44 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-320-00-529 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

05-122-21	Adjudication de contrat – Fourniture de service de coupe de gazon dans le quartier nord 2021
------------------	---

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 22 avril 2021;

ATTENDU QUE Le contrat de coupe de gazon dans le quartier nord inclut l'entretien (nettoyage manuel et/ou mécanique, la tonte de gazon, le contrôle des mauvaises herbes ainsi que le ramassage des feuilles): des parcs Aumais et Robillard, du terrain au 336 Leslie-Dowker (station de pompage), du terrain au coin des rues Gareau / Grenier, le sentier entre les rues Meloche et Cypihot, les abords de la piste cyclable entre

4377

l'autoroute 40 ouest et la rue Meloche, la coupe de l'herbe le long des rues Zénon-Gareau, Industriel et Daoust et le terrain de l'hôpital.

ATTENDU la recommandation du Chef de division - Travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat pour la fourniture de service de coupe de gazon dans le quartier Nord au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer le contrat à la compagnie *Entreprise Forest Gardens Inc.* pour la fourniture de service de coupe de gazon dans le quartier Nord pour l'année 2021

D'autoriser une dépense de 30 031,47 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-50-528 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

05-123-21	Renouvellement - Services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public – A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc.
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 03-087-18 adoptée par le conseil municipal le 12 mars 2018, concernant l'octroi de contrat à l'entreprise *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc.* pour un contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public pour la période du 1^{er} mai 2018 jusqu'au 30 avril 2019, avec quatre (4) options de renouvellement d'un (1) an chacune;

ATTENDU la résolution numéro 11-239-20 adoptée par le conseil municipal le 9 novembre 2020, concernant le renouvellement du contrat avec l'entreprise *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc.* pour une deuxième option de renouvellement d'un an, soit du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021;

ATTENDU QUE la prestation de la compagnie *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.* s'est avérée à la hauteur des attentes de la Ville et conforme aux exigences de l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation du chef de division – travaux publics à l'effet de se prévaloir de la troisième année d'option pour le renouvellement du contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Francis Juneau

De renouveler le contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public avec la compagnie *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.*

4378

pour la troisième année d'option, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022, pour un montant de 71 594,00 \$, taxes incluses;

D'autoriser la dépense et le paiement net de 41 448,49 \$, pour l'année 2021, à même le poste budgétaire 02-340-00-524 du fonds général;

Adoptée à l'unanimité.

05-124-21	Octroi de contrat – Pulvérisation et resurfaçage de la rue Cypihot entre les rues Aumais et Leslie-Dowker
------------------	--

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'hôtel de ville le 21 avril 2021 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Benoit Cayouette, ingénieur de la firme *GÉNIPUR*, à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Meloche Div. De Sintra inc.* au montant de 719 675,38 \$ \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer le contrat pour des travaux de pulvérisation et resurfaçage de la rue Cypihot entre les rues Aumais et Leslie-Dowker à la compagnie *Meloche Div. De Sintra inc.* au montant de 719 675,38 \$ \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense de 719 675,38 \$ taxes incluses, à même le Règlement d'emprunt numéro 826, sous réserve d'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Adoptée à l'unanimité.

05-125-21	Octroi de contrat – Plans et devis et surveillance Génératrice Centre Harpell
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville a invité la firme EXP à soumettre une offre de service de gré à gré pour des services professionnels d'ingénierie plans, devis et surveillance partielle pour des travaux d'installation d'un groupe électrogène au Centre Harpell;

ATTENDU QUE EXP a soumis une offre de service le 25 mars 2021,

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU la recommandation du chef de division – Travaux Publics, à l'effet d'octroyer le contrat à la firme EXP, au montant de 27 594,00 \$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'adjuger le contrat pour les services professionnels d'ingénierie plans, devis et surveillance partielle des travaux d'installation d'un groupe électrogène au Centre Harpell à la firme EXP, au montant de 27 594,00 \$, taxes incluses, à même le fonds de roulement

L'emprunt au fonds de roulement, au montant de 25 197,00 \$ sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l'année 2022 : 5 041,00 \$ \$

Pour les années 2023 à 2026 : 5 039,00 \$ par année;

Adoptée à l'unanimité.

7.2. AUTORISATION DE DÉPENSES

05-126-21	Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des ordures ménagères
------------------	---

ATTENDU QUE la collecte des ordures ménagères est un service de base offert aux citoyens et aux commerçants de la rue Sainte-Anne ;

ATTENDU QUE le contrat arrive à échéance le 31 janvier 2022 ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres vise un contrat pour une durée de deux ans avec une année d'option ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser l'ingénieur municipal et développement durable à procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour un contrat de deux ans avec une année d'option.

D'abroger la résolution 10-211-20 «Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la collecte intelligente des ordures ménagères, des résidus verts et alimentaires» adoptée le 13 octobre 2021

Adoptée à l'unanimité.

05-127-21	Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières organiques
------------------	---

ATTENDU QUE la collecte des matières organiques a été implantée à la Ville depuis 2013 ;

ATTENDU QUE le contrat qui visait la collecte des matières organiques pour les maisons unifamiliales, les 5 logements et plus ainsi que le campus Macdonald arrive à échéance le 31 janvier 2022;

ATTENDU QUE cette collecte répond au plan de développement durable afin de réduire la quantité des matières résiduelles enfouies ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser l'ingénieur municipal et développement durable à procéder à un appel d'offres public dans le cadre de la collecte et du transport des matières organiques pour un contrat de deux ans avec une année d'option.

D'abroger la résolution 10-211-20 «Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la collecte intelligente des ordures ménagères, des résidus verts et alimentaires» adoptée le 13 octobre 2021

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS

05-128-21	Célébrons la semaine nationale des Travaux publics du 16 au 22 mai 2021
------------------	--

ATTENDU QUE Pour l'occasion, des milliers de professionnels en travaux publics au Québec unissent leurs voix pour parler de leur domaine mal connu, valoriser leurs équipes et promouvoir leurs métiers;

ATTENDU QUE Chaque année, les professionnels des travaux publics influencent positivement plusieurs facettes des collectivités que ce soit en fournissant de l'eau potable, en construisant des routes et des ponts, en effectuant le déneigement et la gestion des services sanitaires;

ATTENDU QUE Depuis 1960, la 3e semaine du mois de mai est consacrée à célébrer les travaux publics. Partout en Amérique du Nord, plus de 30 000 membres de l'*American Public Works Association* (APWA) et du *Canadian Public Works Association* (CPWA) et ses regroupements, dont l'ATPA, utilisent cette semaine pour sensibiliser le public sur l'importance des travaux publics dans la vie de tous les jours.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

De déclarer pour la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue la période du 16 mai au 22 mai 2021 comme semaine nationale des Travaux publics

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

05-129-21	Demande d'autorisation environnementale et/ou d'interprétation réglementaire liée aux travaux de stabilisation des sols et de protection des berges Parc Godin
------------------	---

ATTENDU QUE l'érosion des sols, des dommages aux berges et aux infrastructures du Parc Godin lors des inondations du printemps 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit procéder à des travaux de stabilisation des sols, de protection des berges et de réfection d'infrastructures du Parc Godin;

ATTENDU QUE ces travaux sont assujettis à l'obtention des autorisations du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), du Ministère des forêts, de la faune et des parcs (MFFP) et de Pêche et Océan Canada (MPO);

ATTENDU QUE l'autorisation de signature des demandes auprès du MELCC est une étape obligatoire pour obtenir l'autorisation de MELCC pour les travaux de stabilisation des sols et de protection des berges au parc Godin.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

ET RÉSOLU :

D'autoriser et de mandater la firme de génie-conseil Tetra tech Inc, à compléter les demandes d'autorisation des travaux de stabilisation des sols et de protection des berges dans le cadre des travaux du parc Godin auprès Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC),

À signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ou en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité.

05-130-21	Demande d'autorisation environnementale et/ou d'interprétation réglementaire liée aux travaux de réfection des murs de soutènement du Parc Kelso et réfection de la promenade le long du canal
------------------	---

ATTENDU QUE les dommages aux murs de soutènement du parc Kelso, de la rue Lalonde et aux ouvrages de soutènement et de fondation de la promenade le long du canal lors des inondations du printemps 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit procéder à la réfection des murs de soutènement du Parc Kelso, de la rue Lalonde et à la réfection des ouvrages de soutènement et de fondation de la promenade le long du canal

ATTENDU QUE ces travaux sont assujettis à l'obtention des autorisations du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), du Ministère des forêts, de la faune et des parcs (MFFP) et de Pêche et Océan Canada (MPO);

ATTENDU QUE l'autorisation de signature des demandes auprès du MELCC est une étape obligatoire pour obtenir l'autorisation de MELCC pour les travaux de réfection des murs de soutènement du Parc Kelso et de réfection de la promenade le long du canal.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

ET RÉSOLU :

D'autoriser et de mandater la firme de génie-conseil Tetra tech Inc, à compléter les demandes d'autorisation en vue des travaux réfection des murs de soutènement du Parc Kelso, de la rue Lalonde et à la réfection des ouvrages de soutènement et de fondation de la promenade le long du canal auprès Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC),

À signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ou en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

05-131-21	Aide financière aux organismes à but non lucratif – promotions / aide financière
-----------	--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser la dépense et le paiement d'un don de 250,00 \$ à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la *Fondation du Cégep John-Abbott* qui correspond, en temps normal, à l'achat de deux billets de cocktail d'înatoire au Tournoi de golf annuel de la fondation.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 937,50 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général pour l'achat d'un espace publicitaire de ½ de page dans l'«Agenda du Collège édition 2021-2022» du Collège John Abbott à l'ordre de l'Imprimerie des Éditions Vaudreuil inc.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

05-132-21	Adoption des comptes
-----------	----------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

D'approuver le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés en date du 13 avril 2021 au 10 mai 2021;
538 846,26 \$
- Liste des comptes fournisseurs en date du 30 avril 2021;
8 058 272,25 \$

Total : **8 597 118,51 \$**

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 27 mars au 23 avril 2021;
174 268,24 \$

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11.3. AUTRES SUJETS

05-133-21	Entérinement des décisions prises depuis le 13 avril 2021 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire
------------------	---

- ATTENDU QUE la déclaration de l'état d'urgence sanitaire a mené à une série de décisions que l'administration a dû prendre promptement pour assurer la santé et sécurité des citoyens et des employés de la Ville;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 16 mars et le 31 mars 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 04-071-20 ;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 1^{er} avril et le 11 mai 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 05-120-20
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 12 mai 2020 et le 8 juin 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 06-137-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 9 juin 2020 et le 6 juillet 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 07-151-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 7 juillet 2020 et le 24 août 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 08-175-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 25 août 2020 et le 14 septembre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 09-192-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 15 septembre et le 13 octobre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 10-216-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 14 octobre et le 9 novembre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 11-254-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 10 novembre et le 7 décembre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 12-290-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 8 décembre 2020 et le 18 janvier 2021 ont été entérinées par la résolution numéro 01-019-21;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 19 janvier 2021 et le 8 février 2021 ont été entérinées par la résolution numéro 01-019-21;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 9 février 2021 et le 15 mars 2021 ont été entérinées par la résolution numéro 01-019-21;

ATTENDU QUE d'autres décisions ont eu lieu en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire depuis le 16 mars 2021;

ATTENDU QUE d'autres décisions ont eu lieu en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire depuis le 13 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

De valider et d'entériner les décisions prises par l'administration depuis le 13 avril 2021 qui sont jointes en Annexe « A » à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

05-134-21	Modification de l'heure de la séance du 14 juin 2021
------------------	---

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-074 ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE la séance ordinaire du 14 juin 2021 se tiendra par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

De modifier l'heure de la séance ordinaire du 14 juin 2021 à 18 h 30 au lieu de 19 h 30.

Adopté à l'unanimité

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

12.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

05-135-21	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 770-6 modifiant le règlement numéro 770 afin d'y ajouter certaines dispositions relatives à la sécurité
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 770-6. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 770-6 modifiant le règlement numéro 770 afin d'ajouter certaines dispositions relatives à la sécurité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 13 avril au 10 mai 2021;**
- **Liste des commandes au 30 avril 2021;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

05-136-21	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Francis Juneau

De lever la présente séance ordinaire. Il est 18 h 57.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Paola Hawa
Maire

M. Martin Bonhomme
Greffier adjoint

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-120251

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 10 mai 2021 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 13 mai 2021.

Mme Paola Hawa, Maire

M. Martin Bonhomme, Greffier adjoint

Adopté